



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/24882  
2 décembre 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 1er DECEMBRE 1992, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ANTIGUA-ET-BARBUDA AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de m'adresser à vous en ma qualité de Président du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes pour le mois en cours et de vous faire savoir que le Groupe a publié une déclaration sur les événements qui ont eu lieu au Venezuela le vendredi 27 novembre 1992.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Lionel A. HURST

ANNEXE

Déclaration

Les membres du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes condamnent énergiquement les événements qui ont eu lieu au Venezuela le vendredi 27 novembre 1992. Ils réaffirment leur appui au processus démocratique au Venezuela et dans l'ensemble de la région.

Nous nous déclarons solidaires du peuple et du Gouvernement vénézuéliens et, en particulier, de son président constitutionnel, Carlos Andres Peres, et le félicitons d'avoir déjoué la tentative de faire obstacle au processus démocratique.

Antigua-et-Barbuda	Argentine	Bahamas
Barbade	Belize	Bolivie
Brésil	Chili	Colombie
Costa Rica	Cuba	Dominique
El Salvador	Equateur	Grenade
Guatemala	Guyane	Haïti
Honduras	Jamaïque	Mexique
Nicaragua	Panama	Paraguay
Pérou	République dominicaine	Saint-Kitts-et-Nevis
Sainte-Lucie	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Suriname
Trinité-et-Tobago	Uruguay	Venezuela

-----